



Expertise globale filière électrique

Le 19/11/2012

OFFRE COMMERCIALE 111122012 tiers

CLIENT : C NAVARRO

Villa Orcéa

Lieu-dit Pertérato

20212 Favalellu di Boziu

STATUT : CONFIDENTIEL

NATURE DE LA PRESTATION : Rédaction d'un ou plusieurs cahiers des charges CEA

SOMMAIRE

1 CONTEXTE DE LA PRESTATION

2 CONTENU DE LA PRESTATION

3 LIVRABLE DE LA PRESTATION

4 TACHES A CHARGE DU CLIENT

5 BUDGET & DELAIS

6 CONFIDENTIALITE

7 RISQUES INHERENTS A LA PRESTATION

8 CGV

9 CONDITION PARTICULIERE

1 CONTEXTE DE LA PRESTATION

Cette offre est une réponse à la demande formulée par mail du samedi 17 novembre 2012 12:25 de Mr Claude Navarro dont le texte est je cite

« *Un cahier des charges à remettre au CEA* » et pas à la demande « axe collaboratif »

ELEKTEK Conseil & Innovation étant par ailleurs en relation avec le CEA dans le cadre normal de ses activités , relations couvertes par un NDA, il est en mesure effective de détecter et exprimer les axes d'innovations LETI LITEN susceptibles de servir le projet de C Navarro.

La réponse à la demande de Mr C Navarro sera devra d'être exprimée en besoins fonctionnels et pas en terme de solutions CEA puisque ces dernières sont couvertes par la confidentialité ELEKTEK/CEA

Nota : Une dérogation est envisageable si les idées de pistes de solutions ont été émises historiquement par ELEKTEK dans ses relations avec le CEA.

2 CONTENU DE LA PRESTATION

La rédaction du cahier des charges pour un Switch Bistable miniaturisé

- Fonctions à assurer principales et optionnelles
- Dimensions
- In
- Ue,Ui,Uimp
- Normes
- Tenues aux CC
- Tenues aux surtensions
- Endurances
- CEM
- Normes à respecter s'il y a lieu
- etc
- Voies techno proposées

3 LIVRABLE DE LA PRESTATION

Documents envoyés par mail

Ces documents seront des Textes et dessins illustrant le cahier des charges avec le LOGO ELEKTEK.

Une version sans LOGO sera fournie à réception d'un document d'acceptation et validation du livrable.

Nota : Si l'axe Radio Longue portée, bas débit venait à s'avérer « prêt pour utilisation » sans R&D donc sans cahier des charge spécifique, le livrable LOT 1 le citerait alors comme un axe jugé utile à travailler dans la collaboration STOP CONSO/CEA. Une expression fonctionnelle de cet axe serait rédigée.

4 TACHES A CHARGE DU CLIENT

Aucune

5 BUDGET & DELAIS

<u>LOTS</u>	<u>Montants HT</u>	<u>Commentaires</u>
CDC SWITCH BISTABLE	1500€	Décision immédiate possible

6 CONFIDENTIALITE

Le concept STOPCONSO est couvert par les NDA spécifiques ELEKTEK/STOPCONSO
L'existence de la prestation et sa nature est confidentielle.

7 RISQUES INHERENTS A LA PRESTATION

Le client a reçu d'ELEKTEK le WARNING suivants :

Le délai de mi décembre 2012 ne peut être à ce jour garanti, même s'il paraît jouable. La tenue du délai dépendra aussi des difficultés à obtenir les renseignements utiles en provenances des acteurs impliqués dans le dossier « radio longue portée, bas débit ». Le client ne peut donc à ce jour programmer en toute sécurité, une date de réunion avec le CEA sur la partie GATEWAY.

8 CGV

Le nouvel article L441-6 du code de commerce

Elles visent à informer l'acheteur préalablement à toute transaction du barème de prix et des conditions de vente du vendeur. Il est impropre de parler de conditions « générales » d'achat (Cf. circulaire Dutreil du 28 novembre 2002). La loi ne vise d'ailleurs que les conditions de vente (Cf. L441-6 du Code de commerce).

Les dispositions du 2 août 2005 consacrent « la primauté des conditions générales de vente dans la négociation commerciale », par rapport aux conditions d'achat. En conséquence, une négociation est toujours possible mais elle doit se faire sur la base de vos conditions générales de vente.

Bon pour accord pour 1794 € TTC

Le Directeur
de l'Incubateur Technologique
Territorial de Corse


Emmanuel PIERRE

Le 29/11/2012

Pénalités en cas de retard de paiement : Elles seront de 10% de la prestation initiale par mois de retard. A noter les conditions particulières en 9)

En cas de non respect des délais de paiement, d'omission des mentions obligatoires des conditions de règlement ou lorsque vos CGV prévoient des pénalités de retard et des conditions d'exigibilité non conformes aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, vous encourez 15 000 euros d'amende .

Modalités de livraison : Par Mail avec accusé de réception du mail par le client suivi accusé validation du livrable par le client sous 10J après réception ; passé cette date le livrable est considéré comme accepté et conforme au contrat et aux attentes.

Transfert des risques : En cas d'impossibilité pour ELEKTEK de réaliser la prestation (décès etc) , seul le non paiement de cette prestation pour le travail non encore fait et non livré, sera pris en compte. Le transfert de risque se fait au moment de la livraison, sauf disposition contraire dans l'Incoterm choisi. L'acceptation du livrable par la société conduit au transfert ELEKTEK C&I vers le client, des risques inhérents à ce livrable, à son utilisation ou au contraire à sa non utilisation.

Garanties : ELEKTEK a un engagement de moyens et de conseils

La responsabilité d'ELEKTEK C&I est limitée, toutes causes confondues, à une somme plafonnée au montant HT du contrat ou de la commande en cas de contrat-cadre. Cette limitation n'est pas applicable en cas de faute lourde de ELEKTEK et/ou de dommages corporels.

ELEKTEK est tenue de réparer les dommages matériels directs causés au Client qui résulteraient de fautes imputables à l'Entreprise. L'Entreprise et le Client renoncent mutuellement à se prévaloir des dommages immatériels et/ou indirects tels que notamment : les pertes d'exploitation, de profit, le préjudice commercial...

Toutes les pénalités et indemnités qui sont prévues au contrat ont la nature de dommages et intérêts forfaitaires, libératoires et exclusifs de toute autre sanction ou indemnisation.

En cas d'événement dommageable, les parties s'engagent à limiter autant que possible les conséquences dudit événement.

Droit applicable : droit du commerce et droit de la propriété intellectuelle France

Clause de réserve de propriété : Les données fournies à ELEKTEK sont propriétés du client; le livrable de Elektek C&I est propriété du client mais Le transfert de propriété se fait au complet paiement du prix.

La commande détermine les conditions de paiement.

En l'absence de disposition spécifique, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de facturation. Conformément à la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, la date à laquelle le paiement doit intervenir ne doit pas être fixée au-delà de 45 jours fin de mois ou 60 jours nets, à compter de la date d'émission de la facture. La facture indique la date à laquelle le paiement doit intervenir ainsi que le taux des pénalités exigibles le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture.

Litiges : A défaut d'accord amiable ou de médiation, il est de convention expresse que tout litige relatif au contrat sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce dans le ressort duquel est situé le domicile de l'Entreprise ELEKTEK soit la région Lyonnaise.

9 CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES

Pas d'acompte demandé pour cause de refus de l'organisme ADEC qui n'intègre pas cette possibilité dans ces processus avec Mr C Navarro.

Dépassement du délai de paiement, sans pénalité, de 1 mois en plus des délais légaux.

La prise en compte de la commande est effective par envoi au client d'un ARC , Accusé Réception de Commande, dès réception par courrier postal de l'offre commerciale paraphée et signée, ainsi que du devis associé.

Le client

C NAVARRO

Le

A

Villa Orcéa

Lieu-dit Pertérato

20212 Favalellu di Boziu

Signature

Paraphée également chaque page. Envoi postal en attente ARC